ARRETE N° 0 2 0 /CAB/PMDU 2 3 JAN 2019 portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transport.

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 98/152 du 24 juillet 1998 portant organisation du Ministère des Transports ;
- Vu le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

## ARRETE:

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Monsieur MOLUH NSANGOU Seidou, Professeur des Lycées d'enseignement Secondaire Général, Matricule : 590 821-G est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transport.

**ARTICLE 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 2 3 JAN 2019

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE